



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Délibération n°2026003

Date de convocation : 16/03/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

25/03/2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle Polyvalente en séance extraordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ADMINISTRATION / ELECTION DES ADJOINTS

Conformément aux articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, le Maire invite à procéder à l'élection des adjoints.

Leur nombre a été fixé par délibération à sept (7). Les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
Le vote a lieu au scrutin secret.

Il est précisé aux membres de l'assemblée qu'en amont de la séance une liste proposée par l'équipe UNE SEULE MISSION COURTHEZON comprenant les sept (7) élus suivants dans leur rang d'ordre a fait acte de candidature :

- Jean Pierre FENOUIL
- Alexandra CAMBON
- Benjamin VALERIAN
- Audrey JULLIEN
- Xavier MOUREAU
- Sabine BONVIN
- Cyril FLOURET

Il n'y a pas eu d'autres liste de candidature.

Sont désignés en qualité de scrutateur les deux benjamins de l'assemblée : Gabin GIRARD et Adrien HOSDEZ.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 29
- A DEDUIRE:
 - Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0
 - Bulletins blancs : 2
- NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 29
- MAJORITE ABSOLUE : 15

Ont obtenu :

- Liste UNE SEULE MISSION COURTHEZON : 27 Voix

En application de ce qui précède, sont proclamés adjoints et immédiatement installés les sept (7) élus municipaux suivant leur rang d'ordre :

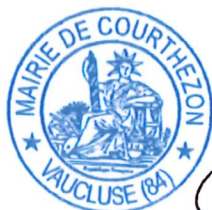
- o Premier Adjoint : Jean Pierre FENOUIL, en charge des finances et des grands projets
- o Deuxième Adjoint : Alexandra CAMBON, en charge de l'environnement et de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse
- o Troisième Adjoint : Benjamin VALERIAN, en charge de l'urbanisme et des affaires juridiques
- o Quatrième Adjoint : Audrey JULLIEN, en charge de la vie festive et commerçante
- o Cinquième Adjoint : Xavier MOUREAU, en charge de la vie associative et sportive
- o Sixième Adjoint : Sabine BONVIN, en charge des affaires sociales
- o Septième Adjoint : Cyril FLOURET, en charge de la sécurité et tranquillité publique, sureté et salubrité

Pour information Le Maire peut donner des délégations de fonction à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont au moins titulaires d'une délégation ; même si le nombre d'adjoint est inférieur au nombre autorisé (article L.2122-2 et L.2122-18).

A titre indicatif, puisque seul, le Maire a vocation à déléguer ses fonctions à certains conseillers, les conseillers délégués nommés seront les suivants :

- o Mme Anne-Marie PONS Déléguée à la Culture
- o M. Marc GELEDAN, Délégué aux affaires militaires et à la mémoire
- o Mme Sabine COURRIEU, Délégué à la vie citoyenne et participative
- o M. Jean Paul TESTUT, Délégué aux travaux et au cadre de vie

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.